

ADHESION MEMBRES EMETTEURS 2023 : TARIFS et REGLEMENT

DROIT D'ENTREE (acquis à vie-montant fixé en Assemblée générale) : 300 euros*

COTISATION MEMBRE EMETTEUR (due annuellement-montant fixé en Assemblée générale) :

- Émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 Md€ :
 - ✓ 1^{er} membre d'une société : 1 700€*
 - ✓ du 2^{ème} au 4^{ème} membre d'une même société : 1 200€*
 - ✓ à partir du 5^{ème} membre : 1 000€*
- Émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 Md€ :
 - ✓ 1 000€ pour chaque membre*
- Sociétés non encore cotées ou émettrices de dette : 1 000€ pour chaque membre*

MODES DE REGLEMENT :

- Par chèque à l'ordre du CLIFF
- Par virement bancaire à l'ordre du CLIFF
 - ✓ Domiciliation : **BNP PARIBAS Paris Madeleine**
 - ✓ Code banque : **30004**
 - ✓ Code guichet : **00802**
 - ✓ N° de compte : **00010044087** Clé RIB : **65**
- **IBAN (Numéro bancaire international)**
FR76 3000 4008 0200 0100 4408765
BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPXXX
CLIFF

**En tant qu'Association Loi 1901, le Cliff ne facture pas de TVA.*

MODALITES DE REGLEMENT : concernant le droit d'entrée, les cotisations annuelles et les frais de participation aux manifestations organisées par le Cliff, le délai de règlement est de **30 jours à compter de la date de chacune des factures**.